

J'ai mis en gras et en magenta le **texte original** auquel se rapportent mes réflexions.

Les **corrections typographiques** suivent en rouge, en gras et entre parenthèses.

Les **nuances dans les idées ou les formulations ou des idées supplémentaires** suivent en prune, en gras et entre parenthèses.

Un astérisque (\*) a été placé à chaque remarque afin que vous puissiez les trouver simplement à l'aide de la fonction « Rechercher ».

Félicitations pour ce document préparatoire.  
Il est très intéressant et n'est pas rébarbatif du tout.

Je suis en accord avec cette vision de la France dans l'Europe et la Terre.

Antoine Leroy  
leroy\_a@hotmail.fr  
adhérent n° 52684

Chapitre concerné : 7  
Sous-chapitres : 7-1 7-8 7-12

Nom : Leroy  
Prénom : Antoine  
Mouvement  
départemental : Modem 44

### 7-1 Famille et solidarités \* familles (familiales)

La famille est la cellule de base de la société. Face à la crise elle est souvent le rempart essentiel qui protège de la pauvreté et de l'exclusion. La famille existe aujourd'hui sous diverses formes. La montée du nombre de divorces et de ruptures ...

### 7-8 Migrations

L'immigration peut être un facteur de dynamisme pour notre économie, mais si celle-ci n'est pas maîtrisée elle peut aussi être un facteur de déstabilisation pour notre société. La France se doit d'être fidèle à sa tradition de terre d'accueil, notamment à l'égard des réfugiés politiques, mais elle se doit également de veiller à une immigration équilibrée qui ne déstabilise pas la société française et qui ne prive pas de ses forces vives les pays d'origine.

Le droit d'asile doit être harmonisé et coordonné au niveau européen, seule voie possible pour garantir son effectivité tout en évitant l'apparition de situations inhumaines comme celle des réfugiés afghans à Calais. L'insertion des immigrés souhaitant et pouvant rester en France doit également être améliorée. Il conviendrait en particulier, à l'instar de nombre de pays européens, d'autoriser les étrangers en situation régulière qui résident en France depuis plus de 10 ans à voter aux élections locales \* **(Non. Ils doivent d'abord obtenir la naturalisation française).**

L'idée de pouvoir instaurer une politique d'immigration fondée sur des quotas ou des tests génétiques est moralement inacceptable. Une politique d'immigration maîtrisée ne peut se faire qu'en partenariat avec les pays d'origine et de transit dans un cadre européen. La politique de développement européenne doit être articulée avec une régulation souple des circulations de personnes de biens et de capitaux avec les pays en voie de développement. Le retour au pays des immigrés doit être favorisé par exemple en mettant en place des dispositifs de financements de projets locaux dans les pays d'origine en lien avec les flux financiers provenant des travailleurs immigrés.

Enfin, nous rappelons le caractère totalement inadmissible du renvoi d'immigrés en situation irrégulière vers leur pays d'origine lorsque cela présente des risques avérés à l'égard de leur intégrité physique ou de celle de leurs proches.

### 7-12 Ethique, questions de société

La société évolue très vite. Des questions qui hier se posaient peu ou à l'égard desquelles il était de bon ton de ne pas parler ont surgi sur la place publique. Cela tient à l'évolution de la recherche médicale et du progrès scientifique, mais c'est aussi une conséquence de l'évolution des mœurs et des pratiques affectives.

Ces questions qui comportent une composante de nature éthique renvoient d'abord à la conscience de chacun. L'Etat n'a pas à se substituer à la responsabilité de chaque personne face à des choix difficiles et parfois douloureux. Pourtant, par ce qu'ils autorisent ou au contraire interdisent, les responsables politiques freinent, empêchent ou encouragent ces évolutions, et ne peuvent se dégager de toute responsabilité. Pour le Mouvement Démocrate, il n'y a pas de question \* **tabou (taboue)** et il est essentiel que la société organise un débat raisonné sur ces différentes questions.

Parmi ces thèmes sociétaux figurent notamment les questions de bioéthique, parmi lesquelles la recherche visant à trouver des remèdes à certaines maladies à partir de cellules souches, la capacité à mettre fin à la vie humaine lorsque les souffrances sont devenues insoutenables et sans issue et peut-être à terme la modification du patrimoine génétique humain afin d'éviter certaines maladies. Chacun de ces points doit être soumis à la réflexion de comités d'éthique composés de responsables éclairés des différentes familles philosophiques et spirituelles du pays, de scientifiques et de médecins, de responsables politiques et de la société civile avec en particulier des membres d'associations de malades et de leurs familles.

Nous pensons que plusieurs règles doivent impérativement être respectées : le débat doit être restitué régulièrement au grand public, des états généraux si cela est nécessaire doivent pouvoir être organisés.

Enfin, aucune décision engageant l'avenir ne doit être prise sans qu'elle ne fasse l'objet de recherche préalable de consensus entre les membres de ces comités. Une seule priorité doit nous animer et servir de règle absolue : celle de l'intégrité et de la liberté de la personne humaine.

Certains sujets ou débats ont trait à la diversité des façons de vivre sa sexualité et de bâtir des unions entre deux personnes. Nous affirmons au préalable qu'aucune personne ne doit souffrir de discrimination du fait de son orientation sexuelle (cf 7-11). Deux questions essentielles sont posées par les communautés homosexuelles, celle du statut légal de leur union et de la possibilité d'accueillir des enfants. Le Mouvement Démocrate affirme que tout couple, quelle que soit la façon dont il est composé, doit bénéficier de droits égaux en ce qui concerne la vie quotidienne, en particulier le logement, la fiscalité et la transmission du patrimoine avant et après le décès. Cela doit-il aller jusqu'à l'acceptation du mariage entre personnes du même sexe ? En l'état actuel des mentalités, le mariage a une fonction symbolique - c'est-à-dire essentielle - fondée sur l'union de deux personnes de sexes différents et qui nous semble devoir être préservée. Lorsque l'union entre deux personnes de même sexe est stable, durable et fait surgir un désir sérieux d'accueillir un enfant, il est hypocrite d'autoriser les adoptions en laissant croire qu'elles résultent de la demande de personnes célibataires. L'homoparentalité est déjà une \* réalité. Il nous apparaît en conséquence que les droits des enfants seraient mieux protégés si on en assumait la légalisation. **(Il y a beaucoup de chose qui sont interdites et pourtant réalisées (polygamie, drogue, viol, ...), ce n'est pas pour cela qu'on va les rendre légales. Il faut trouver un autre argument, peut-être en comparant le besoin d'adoption chez certains homosexuels à celui chez certains couples hétérosexuels stériles).**